Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 94

Artikel: 1959-1969 : quousque tandem ?

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MOUVEMENT FÉMINIST

Fondatrice : EMILIE GOURD

officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Février 1969 - Nº 94

57e année

Rédactr. responsable : Mme H. Nicod-Robert

Administration

et vente au numéro : Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00

Publicité : Annonces suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement : (1 an) Fr. 8.— Suisse Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine : Fr. 10.—

Abonnement de soutien Fr. 15.—

y compris les numéros spéciaux

Chèques post, 12-11791

Imprimerie Nationale 1211 Genève 1

Les filles? Défavorisées dès l'école?

Pour savoir si c'était vrai, nous sommes allée surprendre, à la récréation (mais peutallée surprendre, à la récréation (mais peut-on parler de récréation quand la personnalité à interwiever est sollicitée de partout et dans l'impossibilité de s'asseoir au moins un quart d'heure ?), Mlle Rolande Gaillard, directrice d'un collège lausannois et surtout présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, qui nous avoue : « Oui, les filles sont vrai-ment défavorisées en Suisse, dans l'enseignement deravorisees en Suisse, dans I enseigne-ment, par rapport aux garçons. Nous avons d'ailleurs fait à ce sujet une enquête très sé-rieuse dont les causes étaient justement la différence évidente dans la préparation pro-fessionnelle entre filles et garçons et la re-cherche des raisons pour lesquelles la pro-vention de étudiente pour avont et un proportion des étudiantes par rapport au nom-bre total des étudiants est si faible en Suisse ».

- Et quels en furent les résultats?
- A côté des explications d'ordre psychologique ou sociologique, déjà étudiées de divers côtés, nous avons relevé deux facteurs importants : le développement historique de nos écoles et l'attitude de la société en général et celle, en particulier, de nombreux parents.
- Pourtant, s'il y a eu développement des écoles, il y a certainement eu aussi une amélioration pour les uns et les autres.
- Hélas! non. Les écoles ont été faites pour les garçons. Elles ont, il est vrai, admis peu à peu les filles, mais sans adapter les peu à peu les filles, mais sans adapter les programmes et surtout en faisant une place à la préparation aux travaux ménagers, qu'il s'agisse de couture ou d'économie domestique. On trouve d'ailleurs ce phénomène à l'état primitif dans bien des pays qui n'aimeraient pas être appelés sous-développés: l'extrême sud de l'Italie, par exemple, où l'école n'est, et encore théoriquement, obligatoire que pour les garçons.
- Mais notre société, dite civilisée et à l'avant-garde du Progrès, n'aurait-elle pas intérêt à faire de ses filles des êtres à part entière, comme les garçons paraissent l'être déjà?
- L'attitude de la société, et celle de tous ces parents qui considèrent l'instruction secondaire et gymnasiale des filles comme un luxe, en dit long sur le retard que nous avons dans ce domaine. Nombreux sont encore les parents qui font la déclaration suivante: « Si c'était un garçon, on lui ferait faire des étu-des mais une fille...». Combien de garçons qui ne souhaitent pas faire des études arri-vent jusqu'au baccalauréat à l'aide d'un répévent jusqu'au baccalaureat a l'aide d'un repe-titeur, de classes refaites ou d'écoles privées, alors que des filles douées interrompent leurs études pour gagner plus vite leur trousseau. De toute façon on inscrit moins de filles que de garçons au collège. Dans le cas d'une fille

très douée et d'un frère moins doué, on fera faire des études à ce dernier en ne reculant raire des études à ce dernier en ne recuiant devant aucun sacrifice financier puisqu'il s'agit d'un garçon... Ah! si la population suisse pouvait être convaincue que les filles doivent faire les mêmes études que les garçons et que cela figure dans la Convention des Droits de l'homme (droit à l'instruction à l'école, sans discrimination de sexe)!

- Cette injustice flagrante, dans quelles proportions existe-t-elle?
- A divers degrés, selon les cantons : (au degré primaire) en géométrie, arithmétique, langue maternelle, instruction civique, géographie, ce qui les défavorise déjà au moment du passage au degré secondaire, c'est-à-dire à l'examen d'admission au collège.
- Mais les plus douées doivent se rattraper dans la suite...
- Et pourtant, le fait qu'elles échouent moins dans la suite ne corrige pas le fait qu'il y en ait eu moins à l'entrée!
- Le pourcentage diminue donc à cause de cette malheureuse discrimination?
- Et il y a une autre conséquence : la dif-férence lors des examens professionnels. Ainsi, aux postes, par exemple, les examens d'admis-sion des filles sont plus faciles que ceux que l'on fait passer aux garçons. De ce fait, moins préparées, nos jeunes employées n'atteignent issaic à certaine neste à respectabilité. jamais à certains postes à responsabilités.
- Il faudrait vraiment obtenir une réforme suisse, à grande échelle..
- Malheureusement, en Suisse, l'instruction publique relève des gouvernements cantonaux. Pour chaque canton, on a une organisation spéciale. L'annuaire des départements de l'instruction publique en Suisse de l'année 1967 a été consacré aux programmes scolaires. A Zoug par exemple les filles out 160. res. A Zoug, par exemple, les filles ont 160 heures de moins de langue maternelle que les

SOMMAIRE

- Page 2 : Les fibres textiles L'information du con-sommateur
- Page 3 : Associations féminines vaudoises Une Fribourgeoise à l'honneur
- 4 : Les suffragistes à Strasbourg Les femmes yougoslaves
- Page 5 : La gouvernante d'hôtel Anomalie chro-mosamique et délinquance
- : M. Mansholt que proposez-vous La pro-tection civile

garçons, et 80 heures de moins de dessin. Le résultat de notre enquête a été envoyé aux autorités cantonales, par l'intermédiaire des centres de liaison. Sur le plan suisse, nous devons informer le public. Etant une association suisse, de fait, nous respectons toujours le Eddenitiers. le fédéralisme.

- Dans le concert des nations, quel est donc le rang de la Suisse pour le nombre des étu-diantes ?
- L'avant-dernier! Sur le nombre total des étudiants suisses, on ne trouvait, en 1966-67, que 20 % environ d'étudiantes!
- Evidemment, toutes ces mères qui n'ont pas fait d'études elles-mêmes et n'ont même pas reçu une instruction suffisante ne peuvent ni encourager, ni même aider leurs filles!
- ... ni leurs fils ! Non pas tant en ce qui concerne les répétitions et la surveillance des devoirs à domicile que dans le domaine, simplement, de la conversation. Celle-ci doit

(Suite en page 5)

Quousque 1959-1969 tandem?

La Journée du suffrage féminin a été célé-brée avec un faste particulier puisque cet an-niversaire marquait, cette année, les dix ans de Poctroi des premiers droits civiques à cer-taines Suissesses, en Poccurrence aux Vaudoi-ses qui obtinrent le droit de vote, sur le plan communal et cantonal, le 1er février 1959. On sait où, en dix ans, ce premier succès nous a menés: pas loin. Genève et Neuchâtel ont rapidement suivi Pexemple de Vaud. Bâle s'est ensuite aligné, et enfin Berne, prudem-ment, en laissant aux communes la possibilité

ment, en laissant aux communes la possibilité
— pour ce qui est de leur compétence, bien
sûr — de donner une carte civique à leurs
citoyennes. C'est tout.

citoyennes. C'est tout.

Nous ne voulons pas cacher que nous sommes profondément déçues.

Déçues qu'on continue à nous jeter à la tête la maigre participation des électrices aux votations (19,2 %) seulement lors de l'élection d'un conseiller d'Etat vaudois) en ignorant sciemment ou perfidement que les hommes ne firent pas, au début, meilleur usage de leur bulletin de vote et qu'aujourd'hui encore leur participation à certaines votations est loin participation à certaines votations est loin d'être brillante.

Déçues que la signature de la Convention des droits de l'homme puisse être envisagée alors que notre pays ne respecte pas les droits de plus de la moitié de ses citoyens adultes.

ae pius ae la moitie ae ses citoyens aauties.
Déçues encore qu'en 1969 une commune
de Suisse alémanique puisse refuser aux
femmes le droit de faire partie de la commission scolaire (votation du dimanche 2 févrie).
On nous a prêché la patience. Nous avons

On nous a preene la patience. Nous avons montré beaucoup de patience.

Nous avons collaboré avec le sourire, souvent dans d'excellentes conditions, parfois dans des conditions difficiles parce que nous n'étions pas partout bien acceptées.

Nous avons renoncé à toute passion pour

revendiquer avec mesure, logique.

Nous avons montré de la compréhension envers le caractère suisse, lent à évoluer.

envers le caractère suisse, lent à évoluer.

On nous a prêché la confiance. Mais la confiance en qui ? Dans le gouvernement qui ne fait rien pour qu'enfin la Suissesse devienne citoyenne à part entière ? Dans le peuple, en fait les hommes ? Qui ont dit non à Zurich, Schaffhouse, Soleure, au Tessin ?

Confiance à la saint Glin Glin ?
Pas étonnant que notre position se durciese

Pas étonnant que notre position se durcisse. Qu'une marche de protestation sur Berne ait été envisagée. Que d'aucunes songent à entrai-ner leurs sœurs dans une grève du travail et de l'impôt.

La trop longue patience qu'on exige de nous et la désirvolture avec laquelle on traite le problème du suffrage féminin, risquent fort de nous pousser à bout prochainement.

H. Nicod-Robert

La marche de protestation sur Berne

qui devait se dérouler le 1er mars, pour protester contre la ratification avec réserves par la Suisse de la Convention des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, n'aura pas lieu. Ainsi en a décidé l'Association suisse pour le suffrage féminin réunie dimanche en assemblée extraordinaire. Seule la section zuricoise (appuyée probablement par celle de Bâle) persiste dans son projet et ira manifester sur la place du Palais fédéral.

Diverses raisons ont motivé cette annulation, entre autres l'expérience vécue à Zurich lors de la manifestation du 1er février, Journée du suffrage féminin, qui fut troublée par des éléments progressistes agissant au nom de raisons bien différentes — et se situant bien au-delà — des buts du Suffrage.

Cependant, la Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits civiques de la femme organise, le matin du 1er mars, une conférence de presse au Bürgerhaus, afin d'informer les journalistes sur la position unanime des associations féminines suisses qui regrettent toutes que la signature de la Convention puisse être envisagée dans l'état actuel des choses.

Après cela, il n'y aura plus qu'à attendre les débats aux Chambres fédérales où ous le savons — de nombreux parlementaires soutiendront le point de vue des — nous le savons – femmes suisses.

Phoo TEA

une personne toujours bien conseillée:



La cliente SOCIÉTÉ DE **BANQUE SUISSE**